

Image not found or type unknown



## Carte résident vie privée et famille

Par **yandoc**, le **11/09/2017** à **16:59**

Bonjour,

je suis étudiant algérien marié en France avec une algérienne qui a une carte de résidence de 10 ans et père d'un enfant née en France il ya un mois est ce que j'ouvre droit au changement de statut vie privée et famille a cause de mes liens personnels et familiaux en France qui sont importants "Vos attaches en France doivent être telles que le refus d'autoriser votre séjour porterait une atteinte disproportionnée à votre droit au respect de votre vie privée et familiale (par exemple : partenaire de Pacs d'une personne résidant légalement en France".

Merci de vos réponses.